



Région
Bretagne
Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39
psbretagne@wanadoo.fr

Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 10 - 14 octobre 05

Fiscalité régionale : la vérité des chiffres

« La droite bretonne passe à l'offensive », titrait *Ouest-France* dans son édition du 18 septembre. La raison de cette soudaine humeur belliqueuse ? **Une hausse de la pression fiscale régionale de 16,2 % en 2005**, de nature à alimenter les vieux fantasmes éculés d'une gauche recourant par plaisir – « parce que c'est dans sa nature » – à une augmentation massive des impôts, qui freinerait du même coup l'activité économique... Nous pensons, pour notre part, que le débat politique ne peut se satisfaire de déclarations à l'emporte-pièce, empreintes d'une indéniable mauvaise foi et marquées au sceau d'un simplisme confondant.

Cette hausse de « l'impôt régional », nous l'assumons pleinement, et ce pour plusieurs raisons :

D'abord elle était inévitable, et donc légitime, eu égard aux contraintes croissantes pesant sur la Région, et aux investissements vitaux qu'il lui faut dès à présent anticiper.

La droite bretonne trompe nos concitoyens lorsqu'elle affirme que les **transferts de compétences** liés à la loi de décentralisation du 13 août 2004 sont compensés à l'euro près. Des principes énoncés dans les cabinets ministériels à la réalité du terrain, il existe en effet un fossé. Le seul transfert des personnels TOS coûtera ainsi à la Région entre 7,35 et 9,18 millions d'euros supplémentaires, que l'Etat refuse de prendre à sa charge !

- Nous constatons par ailleurs un retard préoccupant dans le versement des crédits prévus au **Contrat de Plan Etat – Région**, et de sérieux doutes pèsent sur la pérennité, sous sa forme actuelle, de la **taxe professionnelle**, laquelle représente les deux tiers des ressources fiscales régionales.

- Enfin, rappelons qu'il convient d'honorer

les **programmes engagés par l'équipe de Joselin de Rohan**, qui entrent tout de même pour 55 % dans le projet de budget 2005 !

Le désengagement financier de l'Etat se révèle d'autant plus inquiétant que **l'autonomie fiscale des régions est limitée**. Les produits de la fiscalité régionale ne représentent en effet qu'environ 30 % de leurs ressources, contre plus de 50 % pour les autres collectivités.

Pourtant, nous avons été élus, au printemps 2004, sur un programme ambitieux qu'il convient aujourd'hui d'appliquer, même si l'Etat, « mauvais payeur », manque à la plupart de ses engagements. **La hausse de 16,2 % de la fiscalité régionale représente 36 millions d'euros de recettes supplémentaires**, que nous nous honorons d'user à bon escient :

- A court terme, les sommes recueillies servent par exemple, depuis la rentrée 2004, à **verser un forfait de 60 euros aux familles des élèves de Terminale de l'enseignement géné-**

ral, technologique et professionnel, pour l'acquisition des manuels scolaires. Cette mesure a été étendue à tous les élèves de Première lors de la rentrée 2005, et le sera à ceux de Seconde dès l'an prochain. Est-il honteux d'utiliser l'argent public à ce dessein ?

- A plus long terme, il faut **préparer des investissements vitaux pour la Bretagne** : travaux, à partir de 2009, sur la ligne à grande vitesse (LGV) qui mettra Rennes à 1 h 30 de Paris, renouvellement du modèle agricole breton, restructuration de la politique de l'eau pour une mise aux normes environnementale de la région, établissement des pôles de compétitivité... De tels enjeux ne méritent-ils pas que la Bretagne se donne les moyens financiers de sa politique ?

Pour faire face à ses charges et préparer l'avenir, la Région n'avait donc d'autre choix que d'augmenter ses recettes.

L'augmentation de « l'impôt régional » traduit d'autre part la volonté exprimée par la majorité de gauche de ne pas hypothéquer l'avenir en recourant massivement à l'emprunt.

C'eût pourtant été la solution de facilité, à laquelle l'équipe de Josselin de Rohan n'a que trop souvent succombé. **La dette régionale n'a-t-elle pas triplé entre 1998 et 2004**, détériorant sensiblement les capacités d'investissement de la Bretagne ? Le maintien de l'emprunt au niveau des années passées aurait inévitablement entraîné un effondrement de ces capacités, rendant la Région incapable de faire face à ses obligations futures.

L'augmentation de la fiscalité régionale permet à la fois d'amortir le choc résultant de la baisse de l'emprunt (20 millions d'euros) et de relancer la dynamique des dépenses. Choix d'ailleurs salué par la presse économique, que l'on ne peut pourtant accuser de servir les intérêts de la gauche gestionnaire !

Enfin, cette hausse mérite d'être relativisée, en considération du faible poids des

impôts régionaux dans la fiscalité locale.

- Comme l'ont justement fait remarquer les dirigeants de Dexia Crédit Local dans leur Note de conjonctures des finances locales pour 2005, **une augmentation de 20 % de la fiscalité régionale équivaut à une augmentation de 4 % décidée par le département et de 2 % par une commune.**

- L'augmentation de la fiscalité régionale, en Bretagne, se révèle de cinq points inférieure à la moyenne enregistrée sur l'ensemble des régions françaises (21 %).

- En l'occurrence, elle se traduit, pour chaque foyer fiscal breton, par une **hausse annuelle d'impôt de... 6 euros**, autrement dit le prix d'un paquet de cigarettes !

- La droite s'en offusque, hurlant à la persécution fiscale, mais se satisfait fort bien, en revanche, de l'augmentation du prix des carburants qui, sans conteste, grève bien plus lourdement le budget des familles que les prélèvements régionaux. Il faut savoir qu'un ménage utilisant un véhicule diesel de moyenne gamme et effectuant 20 000 kilomètres par an dépensera à la pompe 300 euros supplémentaires, c'est-à-dire cinquante fois l'augmentation de « l'impôt régional »...

Pourtant l'UMP ne semble guère décidée à **rétablir la TIPP flottante**, instaurée par le gouvernement de Lionel Jospin et supprimée par la droite. Les persécuteurs, en matière de fiscalité, sont-ils véritablement ceux qu'on croit ?

Pour plus d'informations sur la hausse de la fiscalité régionale, nous vous invitons à consulter, sur le site www.clf.fr